

En partenariat avec :



AGENDA

LIBRAIRIE

QUI SOMMES NOUS

CONTACT

ACTEURS DU MONDE RURAL

LEUR « COMBIEN VOUS DÉPENSEZ ? »

Les collectivités territoriales ne savent souvent pas combien elles dépensent en eau et en énergie. Michel Irigoïn, directeur Énergie et Moyens techniques de la Ville de Montpellier, milite pour qu'elles s'intéressent à ces dépenses pour débiter leur transition énergétique.

PAR VINCENT BOULANGER - AVRIL 2020



Michel Irigoïn, directeur Énergie et Moyens techniques de la ville de Montpellier ©Ville de Montpellier

Quand il parle d'énergie, Michel Irigoïn n'évoque ni les kilowattheures ni les tonnes de CO2 évitées : « *Je ne parle que d'euros, car cela parle vraiment aux décideurs, qu'il s'agisse des directeurs techniques, des élus ou autre.* » La transition énergétique commence pour lui par un budget bien géré, tant pour l'énergie que pour les consommations d'eau. Le premier conseil qu'il donne à ses collègues ingénieurs territoriaux ou aux élus, est d'avoir une vision globale sur toutes les factures et leur évolution. « *L'énergie ne se voit pas. Souvent, dans les collectivités, chaque service paie son énergie : le service des sports, les écoles, les moyens généraux, etc. Pour avoir une vision des coûts globaux, il faut que ce soit le même service qui règle la totalité des factures d'eau et d'énergie. C'est très simple, il suffit que le mot "énergie" apparaisse dans l'organigramme de la collectivité.* » Cette méthode, il en a lui-même fait l'expérience à son arrivée à la Ville de Montpellier en 1985.

Matière grise

À cette époque, la nouvelle équipe municipale avait décidé de créer un service Énergie. Michel Irigoïn, ingénieur-énergéticien de formation, a été recruté pour le diriger. La centralis

dépenses d'énergie permet très vite de générer des économies, grâce à des opérations toutes simples, ne coûtant pas un sou : choix des bons tarifs d'énergie, détection des anomalies, souscription de puissances adaptées, réglage et contrôle des températures de consigne des bâtiments, coupure de l'éclairage des locaux inoccupés, etc. Cette règle vaut toujours aujourd'hui.

À Montpellier, 1 °C supplémentaire entraîne une augmentation de 20 % des dépenses de chauffage dans les gymnases, de 10 % dans les autres locaux. *« Une fuite d'eau non détectée engendre très vite des coûts importants, ajoute Michel Irigoïn. Il faut mettre de la matière grise sur le suivi des dépenses d'énergie et d'eau. Une collectivité de plus de 10 000 habitants peut largement financer un poste d'économiseur des flux grâce aux économies générées. La bonne gestion et le suivi des factures permettent d'économiser 10 % des dépenses. »* En effet, les communes de plus de 500 habitants dépensent en moyenne près de 45 € par an et par habitant pour l'énergie, l'eau et les déchets, comme l'indique une [étude de l'Ademe](#). À partir de 10 000 habitants, la facture s'élève donc à plus de 450 000 euros par an. Les communes plus petites peuvent financer un poste de gestionnaire de l'énergie grâce aux certificats d'économie d'énergie, via les conseillers en énergie partagés des Agences locales de l'énergie ou le [programme Actee de la FNCCR](#).

Vision de l'amont à l'aval

Montpellier n'a dépensé pour sa part qu'un peu plus de 12 € par habitant en 2019. Une fois "corrigée du climat", la dépense se situe à environ la moitié de la moyenne nationale. Le fruit d'une gestion rigoureuse des équipements de la ville et du passage aux énergies renouvelables.

« La personne ou le service qui gère l'énergie doit pouvoir avoir une vision de l'amont à l'aval, insiste Michel Irigoïn. Tous les travaux de rénovation ou de construction de nouveaux équipements doivent être expertisés par les responsables de l'énergie. Par exemple, nous voyons encore des architectes proposant de nouveaux bâtiments avec de larges surfaces vitrées sans protection solaire, chez nous, dans le Sud ! Les installations de chauffage sont systématiquement surdimensionnées, d'un facteur 2, voire 3. »

Là aussi, la solution est très simple, il suffit qu'une note de service spécifie que le service Énergie doit être associé à tous les dossiers de construction neuve ou de réhabilitation, depuis la conception jusqu'à la réception. *« Chez nous, les techniciens qui seront chargés de l'exploitation d'un bâtiment sont associés dès le début au projet de rénovation ou de construction neuve. Nous ne mettons en œuvre que des installations qu'ils connaissent ou qu'ils ont testées. C'est ce qu'on appelle la "conception orientée exploitation", qui nous évite les grosses erreurs de conception et les contre-références. »*

Neutralité carbone

Une fois la maîtrise de l'énergie ancrée dans les mœurs, la collectivité peut s'atteler à un autre pilier de la transition énergétique : la production d'énergie renouvelable. Le réseau de chaleur et de froid de Montpellier a été créé en 1986, alors alimenté par des chaufferies gaz et charbon. En 2007, une première chaufferie est convertie au bois et aujourd'hui, 70 % du réseau est approvisionné par du bois local. De même, le nouvel hôtel de Ville est équipé dès le

1990 de 1 300 m² (175 kW) de modules photovoltaïques. Puis le gymnase Spinosi, au sud de la ville, intègre 1 100 m² de modules solaires (150 kW). En outre, la ville a déjà construit sept écoles Bepos (bâtiment à énergie positive), tandis que deux autres sont actuellement en chantier. En 2021, la Ville comptera 2,6 MW en service, grâce aux ombrières solaires installées sur les parkings du centre technique municipal. Le Plan air climat énergie (PCAET) de la métropole de Montpellier prévoit d'atteindre la neutralité carbone en 2050, ce qui implique un très fort développement du solaire, sur les bâtiments et terrains communaux, et au-delà.

« Dans le cadre de l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF), dont je co-anime le groupe de travail Climat-Énergie, je vois des situations très variées au sein des collectivités sur la question de l'énergie, conclut Michel Irigoin. Ce qui fait la différence, c'est la volonté politique des élus, c'est elle qui donne le cap et fait en sorte qu'on s'organise ou pas pour agir. »